

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 02/10/2026**

Nombre de membres

Afférents

Présents

11

9

Vote

**A l'unanimité**

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération certifiée exécutoire compte  
tenu de sa publication et de sa  
transmission en Préfecture  
Le :

L'an 2026, le 2 Octobre à 20 :00, légalement convoqué, le Conseil Municipal de la  
Commune de Saint-Marcen s'est réuni, à la mairie, en séance ordinaire publique, sous la  
présidence de Monsieur LEPORT Louis, Maire.

**Présents** : M. LEPORT Louis, Maire, M. RENARD Pierrick, Mme JÉSUS DA SILVA Valérie,  
Mme MAZIER Sylvie, M. PITOIS Jérôme, M. CHAPPÉ Mikaël, Mme CARRASCO Léa, Mme  
LADOIRE Angéline, M. CHOANIER Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : M. HAMELIN Sylvain à M. RENARD Pierrick, Mme  
CHAPPÉ Corinne à Mme MAZIER Sylvie

Date de convocation : 28/09/2026

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme JÉSUS DA SILVA Valérie

**2026-58 Acquisition du licence IV**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les dispositions du Code de la santé publique relatives aux débits de boissons ;

**Considérant** le projet de réhabilitation au 9 rue du menhir du bâtiment pour la création d'un  
commerce et de deux logements ;

**Considérant** que la commune souhaite permettre au futur commerce de proposer, sous réserve du  
respect de la réglementation applicable, la vente de boissons alcoolisées ;

**Considérant** que l'exploitation d'un débit de boissons permettant la vente de boissons relevant de la  
licence IV nécessite la détention de la licence correspondante ;

**Considérant** que la commune est actuellement à la recherche d'une licence IV susceptible d'être  
acquise et affectée au futur commerce du 9 rue du Menhir ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

**DONNE** son accord pour que la commune recherche et procède à l'acquisition d'une licence IV  
destinée au futur commerce situé 9 rue du Menhir.

**FIXE** à 10 000 € TTC maximum le montant que la commune pourra consacrer à l'acquisition de cette  
licence IV.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la recherche et à l'acquisition  
de la licence IV et à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition, dans la limite du  
montant maximum fixé par la présente délibération.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait et délibéré le 02 octobre 2026

Le Maire, LEPORT Louis

